

À quel moment faire appel à l'ASMT ?

LE PLUS TÔT POSSIBLE !

- Si vous intégrez notre ergonome **dès la réflexion du projet**, vous pouvez intégrer au maximum la prévention des risques professionnels dans la conception : à ce stade TOUT EST FAISABLE !
- Si **vos plans sont déjà établis**, il est probable que certaines choses ne puissent plus bouger (**emplacement des fenêtres, portes...**) : IL EST ENCORE TEMPS de faire des ajustements !
- Si **les travaux ont commencé**, ou si le bâtiment est déjà construit, il sera plus difficile d'intervenir. Seuls des avis sur l'emplacement des postes de travail et le choix du mobilier seront possibles avec un chargé de prévention.

Des aides financières

- CARSAT (entreprises de moins de 50 salariés)
Locaux plus sûrs : Subvention destinée aux entreprises de 1 à 49 salariés relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Elle est plafonnée à 25 000 euros.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur carsat-mp.fr !
Achat de machines : Si votre projet est destiné à l'amélioration des conditions de travail, des subventions existent.
Plus d'infos sur ameli.fr, en recherchant "Subvention Prévention des risques ergonomiques : les équipements" !
- Se rapprocher des **organisations professionnelles** de votre activité (UMIH, CCI, branches professionnelles...)



**Vous souhaitez vous
faire accompagner
dans vos projets ?**

Flashez ce code
pour nous contacter !

ASMT
Prévention et Santé

Pourquoi faire appel à l'ASMT pour vos projets ?

- Parce que les acteurs peuvent être nombreux !

Et il est souvent compliqué d'avoir une vue d'ensemble ! Notre ergonome pourra vous accompagner **tout au long du projet**, et faire le lien entre les différents acteurs :

- Parce que notre ergonome peut aussi :



- ▶ Vous accompagner dans le **recueil des besoins**

Travailler avec vous sur l'**organisation**



- ▶ **Simuler des situations de travail futures**

Accompagner au **changement**



- ▶ Vous aider dans la **lecture des plans**

Mettre en place & animer une **démarche participative**



- Parce que ce service est compris dans votre cotisation !



Aucun frais supplémentaire



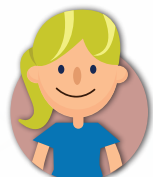
Profit d'une expertise qui propulse votre projet dans une démarche plus globale et qui inclut les collaborateurs !

- Parce que **plus l'ASMT intervient tôt dans le projet**,

Plus vous pouvez **éviter l'apparition de problèmes irréversibles** (qui nécessiteront des actions correctives souvent coûteuses, avec une efficacité limitée).



Programmist
(évaluation de la faisabilité d'un projet)



Salariés



Architecte



Divers organismes
(CARSAT, CCI, AGEFIPH...)



Médecin du travail

POUR EN SAVOIR PLUS

Flashez ce code !

